

Conseil de Paris des 9, 10, 11, 12  
et 13 décembre 2019

## **AMENDEMENT**

au projet de délibération 2019 DFA 118 - Budget primitif pour 2020

Relatif aux **chats des rues**

Déposé par Christian HONORE

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que les chats des rues, sans protection ni soins, sont victimes de stress, maladies, accidents, maltraitance ;

Considérant que les associations de protection animale, telles que la SPA et 30 Millions d'Amis, alertent depuis 2 ans sur l'accroissement des populations de chats errants ;

Considérant que les moyens et disponibilités des associations ne suffisent pas à prendre en charge de façon pérenne la population des chats errants de Paris ;

Considérant que régulièrement dans divers arrondissements, des colonies de chats errants sont découvertes par des associations de terrain,

Considérant que la ville n'a toujours pas établi un recensement des chats libres ou errants sur son territoire comme elle s'y était engagée dans le cadre de la Mission Animaux, préconisation 34, en septembre 2018,

Considérant qu'en Île-de-France, des villes ont fait le choix d'assumer depuis longtemps, l'ensemble des dépenses nécessaires afin de permettre, avec succès, une gestion éthique et cohérente des populations de chats des rues présents sur leur territoire,

Considérant le vœu, déposé par le GEP et adopté par le Conseil de Paris, en octobre 2019, où la Ville s'est engagée à intégrer durablement la gestion des chats libres dans la politique de la Ville et à financer intégralement la capture, la stérilisation des chats libres, leurs soins, les abris durables et l'entretien de ces abris,

Considérant le vœu, déposé par Danielle Simonnet et adopté par le Conseil de Paris, en octobre 2019, où la Ville s'est engagée à financer, en outre, la mise à disposition des associations actives sur le terrain d'un ou des locaux permettant l'accueil des chats capturés en convalescence ou en attente de remise sur site ou d'adoption.

Considérant que le cout de l'ensemble des opérations nécessaires à la prise en charge d'un chat des rues est évalué entre 300€ et 450€,

Considérant la nécessité d'au moins une structure d'accueil pour le suivi des interventions vétérinaires, la convalescence et les délais d'attente pour l'adoption,

Sur proposition de Christian HONORE ;

**Émet le vœu :**

- **Que la somme de 200 000€ est ajoutée à la section des dépenses de fonctionnement du budget Primitif pour 2020, afin de financer la capture, l'identification, la stérilisation, les soins, la mise à l'adoption ou remise sur sites des chats des rues, les suivis des chats libres et l'entretien des abris chats,**
- **Qu'en contrepartie, le chapitre « Dépenses imprévues » est diminué de 200 000 euros.**
- **La mise à disposition d'un local aménagé aux normes sanitaires requises et équipé du mobilier et matériel ad hoc en quantité suffisante pour permettre l'accueil des animaux.**